

223C0774  
FR0011179886-FS0409

25 mai 2023

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**INTRASENSE**  
(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 24 mai 2023, la société anonyme Guerbet<sup>1</sup> (15 rue des Vanesses, 93420 Villepinte) a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 mai 2023, au résultat de l'offre publique qu'elle a initiée<sup>2</sup>, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société INTRASENSE et détenir 28 617 188 actions INTRASENSE représentant autant de droits de vote, soit 55,22% du capital et 54,87% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Contrôlée par les membres de la famille Guerbet.

<sup>2</sup> Cf. notamment D&I 223C0742 du 22 mai 2023.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 51 823 431 actions représentant 52 156 898 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.